

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS

**Avis important à
tous les élus et les directeurs généraux**

Rétablissement sécuritaire des services : Plan provisoire pour la phase 2

Le 21 mai, le gouvernement du Manitoba a rendu public un plan provisoire pour la phase 2 de son plan de rétablissement sécuritaire des services dans la province. Les détails de ce plan provisoire et les communiqués connexes se trouvent aux liens suivants :

www.manitoba.ca/covid19/restoring/index.fr.html
news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?item=48279&posted=2020-05-21

Faites-nous part de vos commentaires

Les Manitobains peuvent fournir leurs commentaires concernant le plan provisoire en se rendant à la page du site Web participationmb.ca portant sur la phase 2 (participationmb.ca/retablissement-securitaire-des-services-plan-provisoire-pour-la-phase-2) et en répondant au sondage qui s'y trouve.

Toutes les municipalités sont encouragées à participer dès que possible pour que nous puissions tenir compte de leurs commentaires en allant de l'avant avec la phase 2.

*Relations avec les municipalités Manitoba
800, avenue Portage, bureau 508, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4*